

Carte de Pêche 2020

CARTE PERSONNE MAJEURE	Carte annuelle "personne majeure". 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. (Timbre CPMA acquitté une seule fois)	CPMA	36,20 €	+2,00 €
		FDAAPPMA	21,20 €	/
		AAPPMA	57,60 €	+2,00 €
		TOTAL	115,00 €	+4,00 €
CARTE PERSONNE MINEURE	Carte annuelle "personne mineure": Jeune de 12 ans à moins de 18 ans au 1 ^{er} janvier de l'année. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. (Timbre CPMA acquitté une seule fois)	CPMA	2,70 €	+0,50 €
		FDAAPPMA	8,50 €	+0,50 €
		AAPPMA	23,80 €	-1,00 €
		TOTAL	35,00 €	/
CARTE DÉCOUVERTE	Carte annuelle "Découverte": Jeune de moins de 12 ans au 1 ^{er} janvier de l'année. Pêche à 1 ligne Prix unique : 6,00 € 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche.	CPMA	0,50 €	/
		FDAAPPMA	0,50 €	/
		AAPPMA	5,00 €	/
		TOTAL	6,00 €	/
CARTE JOURNALIÈRE	Carte journalière disponible du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Reçoit la CPMA "Journalière" sauf si le pêcheur a déjà acquitté une CPMA annuelle sur une carte de membre de l'année en cours. Doit y figurer expressément le jour de validité.	CPMA	3,90 €	+0,70 €
		FDAAPPMA	5,30 €	+0,30 €
		AAPPMA	10,80 €	-1,00 €
		TOTAL	20,00 €	/
CARTE JOURNALIÈRE POUR UN MEMBRE A.A.P.P.M.A.	Carte journalière disponible du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Reçoit la CPMA "Journalière" sauf si le pêcheur a déjà acquitté une CPMA annuelle sur une carte de membre de l'année en cours. Doit y figurer expressément le jour de validité.	CPMA	/	/
		FDAAPPMA	5,30 €	+0,30 €
		AAPPMA	10,80 €	-1,00 €
		TOTAL	16,10 €	/
CARTE HEBDOMADAIRE	Carte valable 7 jours consécutifs, disponible du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Doit y figurer expressément les jours de validité. Prix unique : 33,00 €	CPMA	13,00 €	+0,70 €
		FDAAPPMA	9,30 €	+0,30 €
		AAPPMA	10,70 €	/
		TOTAL	33,00 €	+1,00 €
CARTE VACANCES POUR UN MEMBRE A.A.P.P.M.A.	Carte valable 7 jours consécutifs, disponible du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Doit y figurer expressément les jours de validité. Prix unique : 20,00 €	CPMA	/	/
		FDAAPPMA	9,30 €	+0,30 €
		AAPPMA	10,70 €	/
		TOTAL	20,00 €	+0,30 €
CARTE PROMOTIONNELLE « DÉCOUVERTE FEMME »	Carte annuelle "Découverte Femme". Pêche à 1 ligne Prix unique : 35,00 € 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche.	CPMA	14,20 €	+1,50 €
		FDAAPPMA	10,20 €	+0,50 €
		AAPPMA	10,60 €	/
		TOTAL	35,00 €	+2,00 €
AUTORISATION DE PASSAGE	Autorisation accordée en vertu de la concession ONF – A.A.P.P.M.A d'emprunter en voiture certains tronçons de routes forestières. (voir liste des RF concernées dans la brochure de l'association)	Copie de la carte de pêche de l'association À apposer sur le tableau de bord du véhicule		
AUTORISATION DE MISE À L'EAU	Autorisation accordée aux pêcheurs désirant mettre à l'eau leur embarcation transportée sur remorque sur une des rampes de mise à l'eau réalisée par l'association. (Une autorisation par embarcation), ne sont pas concernés : flotte tube et kayak de pêche	50,00	+5,00 €	
BARQUE	Vignette donnant autorisation de pêche à bord d'une embarcation équipée ou non d'un moteur électrique.	0,00	-15,00 €	

En action de pêche, vous devez toujours avoir votre carte de pêche (avec photo et signature) sur vous, ou alors justifier d'une carte d'identité halieutique.
L'A.A.P.P.M.A. "La Sarrebourgeoise", n'est pas en réciprocité départementale ni interdépartementale et n'adhère pas à l'URNE